

FLASH INFOS



(N° 07/12/2012)

Le co-coiturage :



Découvrez le site de co-voiturage réalisé par la CCI Amiens Picardie et destiné aux entreprises et à leurs salariés. C'est un service gratuit !

Pourquoi faire du co-voiturage : parce que c'est écologique, et c'est économique. Et cela permet de rencontrer ses collègues, et de partager un moment convivial !

Le principe : cette plateforme de covoiturage se propose de mettre en relation les salariés travaillant sur une même zone d'activités.

Etape 1 – L'entreprise signe la charte avec la CCIT Amiens-Picardie

Etape 2 – L'entreprise inscrit les salariés souhaitant participer et lui fournit un code d'accès

Etape 3 – Le salarié se connecte sur [kangouroule.fr](http://www.kangouroule.fr) et indique sa ville de départ

Etape 4 - Le système lui propose automatiquement :

-> des passagers s'il a choisi d'être conducteur

-> des conducteurs s'il a choisi d'être passager

Pour plus de renseignements : <http://www.kangouroule.fr/>

Plus il y aura d'entreprises inscrites, plus les possibilités de trajets partagés seront importantes !

Vous n'êtes pas encore adhérent à l'UPERH et souhaiteriez le devenir ! Contactez nous.

Contacts : Isabelle PUDEPIECE, Chargée de Mission : i.pudepiece@uperh-ham.com

Valérie LEPERE, Présidente Commission Communication : v.lepere@ch-ham.com

Tél : 03 22 79 30 23